

Institut d'Etudes Judiciaires
45 D, Avenue de l'Observatoire - 25030 BESANCON CEDEX - Tél. : 03.81.66.67.49

**DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A.
SESSION 2020**

NOM : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ **à** _____

INE obligatoire : _____
(identifiant national étudiant figurant sur la carte d'étudiant, les relevés de notes)

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville :** _____

Téléphone : _____

E-mail personnel valide : _____

DIPLOME obtenu ou en cours de préparation : _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

*Conformément à l'article 52 du décret du 27 novembre 1991, nul ne peut se présenter plus de trois fois à cet examen.
Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 17 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 06/03/2018, nul ne peut être inscrit
à l'examen auprès de plusieurs universités.*

Je soussigné (e) _____ déclare sur l'honneur me présenter pour
la _____ fois à l'examen d'entrée au C.R.F.P.A. et demande à passer l'examen
de la session 2020.

Fait à _____ **le** _____

Signature :

Photo d'identité
obligatoire

**Dossier d'inscription à remettre ou à adresser
au secrétariat de l' I.E.J.
Bureau de la scolarité
pour le 30 décembre 2019 au plus tard (cachet de la poste faisant foi)**

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ▶ 3 enveloppes timbrées sans adresse.
- ▶ Copie justifiant de l'obtention des 60 premiers crédits d'un master en droit ou de l'un des titres ou diplômes prévus au 2° de l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971.
Attention, pour ceux qui préparent cette année le master 1, le justificatif pourra être transmis jusqu'au 1^{er} août.
- ▶ Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- ▶ Justificatif de domicile
- ▶ 1 photo d'identité (à coller sur le dossier d'inscription à l'examen)
- ▶ La fiche d'inscription à l'examen (choix des épreuves)

AMENAGEMENT DES EXAMENS POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les imprimés de demandes d'aménagement des examens (régime spécifique d'études) pour les candidats en situation de handicap sont à télécharger sur le site intranet de l'UFR SJEPEG, démarches administratives.

Il conviendra de prendre rendez-vous, dans les plus brefs délais, avec le médecin du SUMPPS qui indiquera les préconisations nécessaires sur l'imprimé de régime spécifique d'études.

Le service de scolarité rédigera ensuite un contrat de régime spécifique listant le ou les aménagements qui seront mis en œuvre (attention, l'UFR n'a pas obligation de mettre en place toutes les préconisations du SUMPPS).

Le contrat de régime spécifique d'études n'est valable qu'après signature de toutes les parties.

Aucune demande d'aménagement ne sera examinée après le 1^{er} juin.

FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ACCES AU C.R.F.P.A. - Session 2020
A déposer impérativement au plus tard le 30 avril

NOM :
Prénom :
Adresse : Email :
Code Postal : Ville : Tél :

ADMISSIBILITE : EPREUVES ECRITES

Epreuves obligatoires :

- Note de synthèse (5 heures – coef. 3)
- Droit des obligations (3 heures – coef. 2)

Epreuves à choix :

Attention, vous devez faire un seul choix. Le choix de l'épreuve de cas pratique détermine l'épreuve de procédure.

Cocher votre choix	Epreuve de cas pratique 3 heures – coef. 2	Epreuve de procédure 2 heures – coef. 2
	Droit civil	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
	Droit des affaires	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
	Droit social	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
	Droit pénal	Procédure pénale
	Droit administratif	Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends
	Droit international et européen	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
	Droit international et européen	Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends
	Droit fiscal	Procédure civile, modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends
	Droit fiscal	Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends

ADMISSION : EPREUVES ORALES

- **Exposé – entretien** (préparation 1 heure – exposé 15 mn – entretien 30 mn) **Coef 4**
- **Interrogation en langue étrangère (coef. 1) :**

- | | | | |
|------------------------|--------------------------|------------------|--------------------------|
| - Anglais..... | <input type="checkbox"/> | - Hébreu..... | <input type="checkbox"/> |
| - Allemand..... | <input type="checkbox"/> | - Italien..... | <input type="checkbox"/> |
| - Arabe classique..... | <input type="checkbox"/> | - Japonais..... | <input type="checkbox"/> |
| - Chinois..... | <input type="checkbox"/> | - Portugais..... | <input type="checkbox"/> |
| - Espagnol..... | <input type="checkbox"/> | - Russe..... | <input type="checkbox"/> |

Fait à, le

Signature